



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Branchement Fibre pour Free - Rue du Général Leclerc et rue de Berne – EQUANS INEO Infracom - ARR 2024-09-19-133-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu les travaux effectués par l'entreprise EQUANS INEO Infracom sis 5 rue Lavoisier (21600) LONGVIC

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux d'aiguillage de fourreaux existant France Telecom et passage de ficelle dans les fourreaux pour le compte de Free, rue du Général Leclerc et rue de Berne à Seloncourt.

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux d'aiguillage de fourreaux existant France Telecom et passage de ficelle dans les fourreaux pour le compte de Free auront lieu à SELONCOURT aux adresses suivantes :

- 115, 59, 42, 18, 12 et 5 rue du Général Leclerc,
- 36bis, 23 et 6 bis rue de Berne.

Ces travaux se dérouleront du 24 septembre 2024 durant 1 mois.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La circulation des véhicules se fera sur chaussée à circulation alternée par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise ETS CIRCET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, les feux de signalisation seront en bon état de fonctionnement et le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 19 septembre 2024  
Jean-Marc ROBERT,  
Adjoint à la Voirie et à la circulation